

Arnaques financières

22 janvier 2025

Les autorités mobilisées dans la lutte contre ce phénomène massif qui piège de plus en plus de particuliers.

Communiqué de presse DGCCRF, AMF, ACPR. 19 décembre 2024

Le Parquet de Paris, l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) font le point sur l'évolution des arnaques financières et leur mobilisation pour lutter contre ce phénomène en forte hausse.

Un phénomène qui ne faiblit pas, responsable de lourdes pertes pour les victimes.

Les arnaques financières sont des faits frauduleux qui touchent un large public et prennent diverses formes : fausses offres de crédits, de livrets d'épargne, de services de paiement et d'assurance ou encore d'investissements dans des placements verts ou des crypto-actifs.

Le Parquet de Paris estime le préjudice global subi par les victimes d'escroqueries financières en France à au moins 500 millions d'euros par an mais constate une baisse du nombre des plaintes, susceptible de s'expliquer par le recours à des mécanismes d'indemnisation civile et par la centralisation des démarches de plainte par certains cabinets d'avocats.

Voir suite ci-dessous